Informations de base

2010/2739(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les exécutions en Libye **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Libye	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/06/2010	Décision du Parlement	T7-0246/2010	Résumé
17/06/2010	Résultat du vote au parlement		
17/06/2010	Débat en plénière		
17/06/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/2739(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0391/2010	15/06/2010	
Proposition de résolution		B7-0392/2010	15/06/2010	
Proposition de résolution		B7-0393/2010	15/06/2010	
Proposition de résolution		B7-0394/2010	15/06/2010	
Proposition de résolution		B7-0395/2010	15/06/2010	
Proposition de résolution		B7-0396/2010	15/06/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0246/2010	17/06/2010	Résumé

Résolution sur les exécutions en Libye

2010/2739(RSP) - 17/06/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 51 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, une résolution sur les exécutions en Lybie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

La résolution précise que le quotidien *Cerene*, étroitement associé à Saif al-Islam Kadhafi, le fils du dirigeant Libyen Mouammar Kadhafi, a rapporté que 18 personnes, parmi lesquelles des ressortissants du Tchad, d'Égypte et du Nigeria, avaient été exécutées à Benghazi le 30 mai, après avoir été condamnées pour meurtre avec préméditation; leurs identités n'ont pas été divulguées par les autorités libyennes.

Le Parlement réitère son opposition de longue date à la peine de mort dans tous les cas et dans toutes les circonstances. Il condamne fermement l'exécution de 18 personnes le 30 mai 2010 et demande à la Libye de révéler les noms des 18 personnes exécutées, y compris ceux des ressortissants étrangers. Il presse les autorités libyennes d'avancer sur la voie d'un moratoire sur les exécutions.

Inquiets de la fermeture du bureau du HCR en Libye, les députés pressent les autorités libyennes de **ratifier sans délai la convention de Genève sur les réfugiés** et de permettre et de faciliter les activités du HCR en Libye, y compris la mise en place d'un régime national d'asile.

La résolution demande aux États membres qui déportent des migrants vers la Libye, en coopération avec Frontex (l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne) de mettre un terme immédiatement à ces opérations lorsqu'il existe un risque grave que la personne concernée soit soumise à la peine de mort, à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Enfin, le Parlement affirme que toute coopération ou accord entre l'UE et la Libye doit être subordonné à la ratification et à l'application par la Libye de la convention de Genève sur les réfugiés et des autres conventions et protocoles majeurs en matière de droits de l'homme. Il renouvelle sa demande d'être pleinement informé du mandat de négociation de la Commission avec la Lybie, à toutes les étapes de la procédure.